RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS
Direction des Études et de la Formation Initiale

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours

**DECIDE**

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Kerry-Jane WALLART** — **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- Mme Marie-Eve PUGHE — Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Caroline SARRE — Professeur certifié
- Mme Karine RIVIERE DE FRANCO — Maître de Conférences
- M. Stéphane BRUNEL — Professeur certifié
- Mme Samantha FRENEE — Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 1er décembre 2021

Éric BLOND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITE D'ORLEANS
Direction des Études et de la Formation Initiale

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours

**DECIDE**

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Anglais,** au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Kerry-Jane WALLART** — **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- Mme Marie-Eve PUGHE — Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Caroline SARRE — Professeur certifié
- Mme Karine RIVIERE — Maître de Conférences
- M. Stéphane BRUNEL — Professeur certifié
- Mme Samantha FRENEE — Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 1er décembre 2021

Éric BLOND